

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Jeudi 1^{er} juin 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 1^{er} juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_06_01_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier à M. Alain Cartier, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Achat des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur la Tour) – Demande d'autorisation de Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat du tènement et prise en charge par la commune des frais d'acte notarié

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé un compromis de vente pour l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 pour une contenance d'environ 5000m² situées au lieu-dit « Sur la Tour » appartenant à Madame Suzanne Bachet veuve Paget pour un prix de 270 000 €.

Il précise que cet ensemble a fait l'objet :

- d'un permis d'aménager permettant la division du terrain en quatre lots à usage d'habitation,
- d'un compromis d'achat.

Il rappelle que le prix sera payable en totalité à terme dès la vente du 2^{ème} lot.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la délibération n°D_2016_03_30_19 du 31 mars 2016 portant création du budget annexe « Lotissement Les Terrasses de Sarzin »,

Vu l'inscription au budget lotissement de l'exercice 2017 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu la délibération n°D_2016_02_23_03 du 23 février 2016 portant sur l'« Achat d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur La Tour) - Demande d'autorisation de Monsieur le Maire de signer un compromis d'achat de ces parcelles et de régler les frais d'acte notarié afférents à ce dossier »,

Vu l'arrêté municipal modificatif n°A_2016_041 du 5 juillet 2016 accordant un permis d'aménager au nom de la commune et modifiant l'arrêté n°A_2016_017 du 10 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 270 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du tènement ;
- Dit que les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/06/2017
Reçu en préfecture le 06/06/2017
ID : 074-217400860-20170601-D_2017_06_01_05-DE

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa télétransmission le : 6 juin 2017
Et de la publication le : 6 juin 2017

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à Contamine Sarzin, le 6 juin 2017
Le Maire,
Alain CHAMOSSET

